



Indivision d'un couple de concubins

Par **Lagoutte**, le **19/09/2009** à **21:39**

Bonjour,
la partenaire d'un couple de concubins qui ne détient seulement que 10% des parts peut elle conserver son logement qu'elle a entretenu depuis plus de 20 ans, à la suite du départ de son compagnon pour une autre aventure? Si non quels sont ses droits pour réparations des préjudices. Doit elle recourir à un avocat?

Par **Marion2**, le **19/09/2009** à **23:09**

Bonsoir,

Je pense que vous avez tout intérêt à consulter un avocat.

Cordialement.